

Compte-rendu sommaire de la séance du 29 mai 2018

Date de convocation : 24 mai 2018

Date d'affichage : 31 mai 2018

Assistaient à la séance : Mme ACQUAIRE

Mrs ACQUAIRE, FENOT, ZIENTEK B., LEFEVRE, DEVENDEVILLE, ZIENTEK S., FROISSART, VANDEPUTTE, BEAUVOIS

Absents excusés : Mme ARRASSE (Proc. M. ACQUAIRE), M. ROUSSEAU (Proc. M. ZIENTEK), Mme CLEENWERCK (Proc. M. DEVENDEVILLE)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 13

Secrétaire de séance : Mme ACQUAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 20 mars 2018 et adoption.
- 5 mai 2018 : Concert de Printemps sur le thème des années 70/80. Les affiches et les invitations sont prêtes.
- 3 juin 2018 : Marché du Terroir et réderie.
- 21 juin 2018 : Concert de l'orchestre de Picardie à l'église d'Athies.
- Travaux en cours : réfection des joints des bordures de trottoirs et chasse-roue. Un complément de 30 mètres a été demandé et les nids de poule seront également réparés prochainement.
- Interconnexion des réseaux d'eau et travaux de traversée de village : une réunion est prévue le 13 avril 2018 avec le Siaep et le Département.
- Travaux de couverture et zinguerie à l'église : dans l'attente de l'intervention de la société Douvillé.

ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande d'Orange pour l'implantation d'une antenne de télécommunication, pour l'obtention d'une meilleure couverture téléphonique, et de la 4G.

Le lieu d'implantation idéal serait l'ancienne décharge, chemin des petites vignes, sur la parcelle communale cadastrée ZK49. L'emprise serait d'environ 50m².

Orange verserait un loyer de 1000.00€ (mille euros) par an (pendant 12 ans, renouvelables tacitement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- D'accepter l'implantation d'une antenne Orange
- D'opter pour la parcelle ZK49
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes décisions concernant cette affaire.

TRAVERSEE DU VILLAGE - TRAVAUX

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les plans de sécurisation de la traversée de village réalisés par le cabinet EVIA.

Coûts estimatifs :

- Aménagement n°1 (entrée en venant de Péronne) : 9 500.00€HT
- Aménagement n°2 (devant la mairie + 1 passage piétons) : 14 500.00€HT
- Aménagement n°3 (arrêt de bus rue de Ham) : 12 000.00€HT
- Aménagement n°4 (entrée en venant de Ham) : 9 500.00€HT

Soit un coût total de 45 500.00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil décident :

- De faire réaliser les travaux tels que présentés par le Cabinet EVIA
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes décisions concernant cette affaire.

SUBVENTIONS 2018

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Comité des Fêtes : 1 500.00€

Vie Libre : 180.00€

AFR : 5 000.00€

ACPG : 400.00€

Club de l'Omignon : 200.00€

ADMR : 400.00€

Association des parents d'élèves (MTDA) : 200.00€ (sous réserve de réception des comptes et statuts)

SPA : 0.50€/habitant

Football club d'Estrées-Mons : 40.00€/enfant (16 ans maximum au 01/06/2017)

Longue-Paume : 40.00€/enfant (16 ans maximum au 01/06/2017)

Familles Rurales : 40.00€/enfant (16 ans maximum au 01/06/2017) + une subvention exceptionnelle de 600.00€ (4x150€) pour les trajets de bus pour la piscine du centre aéré.

SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

Suite à la réunion du 7 décembre 2017, durant laquelle les conseillers ont évoqué la participation de la commune aux voyages scolaires des enfants d'Athies (30% du montant du voyage, plafonnée à 50.00€), plusieurs demandes ont été transmises à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder les participations suivantes (les sommes sont remboursées aux parents) :
 - o Bernat Cléa - Coût voyage : 219.00€ - **Participation commune : 50.00€**
 - o Fasquel Andréa – Coût voyage : 265.00€ - **Participation commune : 50.00€**
 - o Mischler Célie – Coût voyage : 265.00€ - **Participation commune : 50.00€**
 - o Remoissonnet Maxime – Coût voyage : 590.00€ - **Part. commune : 50.00€**
 - o Remoissonnet Maëlle – Coût voyage : 326.00€ - **Part. commune : 50.00€**
 - o Guyot Elodie – Coût voyage : 265.00€ - **Participation commune : 50.00€**
 - o Berger Louis – Coût voyage : 410.00€ - **Participation commune : 50.00€**
 - o Berger Maxime – Coût voyage : 195.00€ - **Participation commune : 50.00€**
 - o Berger Maxime – Coût voyage : 342.00€ - **Participation commune : 50.00€**

CONTRIBUTION AU SIVOS DE PERONNE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune, adhérente au SIVOS de la région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement)
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- Vu la délibération du conseil syndical du 29 mars 2018 fixant les contributions des communes,

Décide :

- D'acquitter la contribution de l'année 2018 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 165.05 euros par fiscalisation dans les conditions prévues au 1609 quater et 1636B octies du code général des impôts.

QUESTIONS DIVERSES

- Modification de circulation : Sens unique sur la RD45 (qui remonte de la rue de Brie vers la RD937).
- Il faut enlever toutes les pancartes « 40 » dans la commune, cette limitation n'est pas réglementaire.
- Route de Mons : il faut enlever le panneau « sens unique ».
- L'employé communal a repris les tontes.
- Le presbytère est loué. Les accès pour la salle paroissiale ont été modifiés.
- Problème d'accès à l'église : des personnes ont eu accès à l'église et ont déréglé les cloches et le chauffage. L'entreprise HUCHEZ est venue tout remettre en ordre. Il faudrait contrôler l'accès à l'église, par exemple en ne mettant plus de clés à disposition, sauf à la mairie et au groupement paroissial.

Fin de séance à 19h10.

Signatures